



**Royaume du Maroc**  
**Technologies émergentes**  
**(EC109 - La Haye, 8-11 juillet 2025)**

**M. le Président,**

L'Intelligence Artificielle (AI) transforme profondément les dynamiques de sécurité et l'architecture du désarmement. Cette transformation ne peut être porteuse de paix que si elle est contenue dans un cadre éthique, légal et universel, d'où l'urgence et la nécessité de convenir de règles de gouvernance cohérentes, claires et participatives.

A cet égard, le Maroc se réjouit qu'au sein de notre Organisation, cette thématique est désormais placée parmi les grandes priorités et salue à ce titre la vision anticipative du Directeur Général de l'OIAC et la Note circulée en mai 2024, ainsi que le travail en cours réalisé par le Groupe de travail temporaire sur l'IA et compte sur ses recommandations concernant les six domaines techniques identifiés pour examen.

Ma délégation se félicite également de la dynamique illustrée par l'ampleur des discussions multilatérales et les multiples foras organisés au sujet de l'IA, notamment le Sommet de Paris pour l'action sur l'IA et ou encore celles engagées dans le cadre de l'OIAC à savoir la 1<sup>ère</sup> Conférence Internationale de l'OIAC sur le rôle de l'IA dans la mise en œuvre de la CIAC à Rabat, la Conférence de Berlin sur l'IA et les Armes de Destructions Massives et plus récemment l'Atelier International de Shanghai co-rganisé par la République Populaire de Chine et le Secrétariat Technique. Ces échéances permettraient de baliser le chemin vers des réflexions canalisées à même de convenir d'une vision commune sur le développement et l'usage de l'IA.

**M. le Président,**

Le caractère dual des nouvelles technologies, en particulier l'IA fait de ces outils des vecteurs pour la paix et la sécurité internationales, à condition que les Etats Parties unissent leurs efforts, partagent leurs connaissances et renforcent leurs partenariats, mais également des facteurs de risques croissants de prolifération et d'usage malveillants en cas de détournement à des fins non conformes au Droit International.

A ce titre, ma délégation voudrait mettre l'accent sur la coopération technologique qui demeure un domaine clef pour tirer parti de l'évolution de l'IA et renforcer les capacités et les connaissances en la matière, notamment pour les Etats en voie de développement, afin de réduire au mieux les asymétries technologiques et combler le fossé numérique tant au niveau intra régional qu'au niveau interrégional.

Parallèlement et dans le même esprit, ma délégation attache une attention particulière aux risques d'accès croissant à l'IA, notamment l'IA militaire, par les acteurs non-étatiques, en particulier les groupes armés et les groupes terroristes, ce qui ne manquera pas de porter préjudice à la sécurité mondiale et accroître les conflits. A cet effet, ma délégation aspire à des réflexions

devant se pencher sur les pistes et les moyens de prévenir que ces groupes puissent disposer des moyens les habilitant à développer des systèmes opérationnels à base d'IA.

Je conclus en précisant que le Maroc demeure prédisposé à coopérer activement avec l'OIAC et les Etats Parties pour promouvoir des projets novateurs dans ce domaine et à participer au développement de plateformes de coopération qui garantiront une utilisation éthique, pacifique, responsable et sécurisée de ces technologies, tout en veillant à ce qu'elles bénéficient à l'ensemble des États parties, particulièrement en Afrique.

**Merci pour votre attention.**